

## FICHE SIGNALÉTIQUE

## Section 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

## Nom et adresse du fabricant

**HENRY**

The W.W. Henry Company  
400 Ardex Park Drive  
Aliquippa, PA, U.S.A.  
15001

No. de téléphone : (724) 203-8499  
Visitez notre site Web: <http://www.wwhenry.com>

## No. de téléphone en cas d'urgence

: CHEM-TEL: 1-800-255-3924 OU 1-813-248-0585 (à frais virés)

## Identificateur du produit

: **Adhésif pour plinthes Henry® 595**

## Famille chimique

: Mélange.

## Dénomination Chimique

: S/O

## Formule Chimique

: N/Ap

## Nom Commercial et

: Henry® 595

## Synonymes

## Poids Moléculaire

: S/O

## Utilisation du Produit

: Adhésif pour installation de plinthes.

## Classification SIMD

\* - Risque chronique 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie

: Santé : \* 1 Inflammabilité : 1 Réactivité : 0

## SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

## Classification

: Classification pour SIMDUT:  
Ce produit n'est pas un produit contrôlé SIMDUT au Canada. Il ne respecte aucun critère de classification d'un produit contrôlé tel que fourni par la Partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC).

OSHA: Cette matière n'est pas classée comme dangereuse selon la réglementation OSHA (29 CFR Partie 1910.1200).

Pendant l'utilisation normale du produit comme recommandé, aucune poussières en suspension seront présentes. Voir Section 7 (Manutention et entreposage) pour plus de détails.

## En Cas d'urgence

: Pâte blanc cassé. Faible odeur.  
Risque d'être légèrement irritant pour les yeux et la peau.**EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:****Signes et symptômes de l'exposition à court terme (aiguë)***Inhalation:* Risque de causer une irritation du nez, de la gorge, des muqueuses et de la voie respiratoire.*Contact cutané:* Le contact direct avec la peau risque de causer une irritation légère ou bénigne transitoire.*Contact oculaire:* Risque de causer une légère irritation transitoire.*Ingestion:* L'ingestion de grandes quantités risque de causer l'irritation de l'estomac. Risque de causer nausée, vomissement et diarrhée.**Effets de l'exposition à long terme (chronique)**

: Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée.

**Cancérogénicité**

: Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

**Autres dangers importants**

: Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

**Effets environnementaux potentiels**

: Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

## Section 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>% (poids)</u>

Pierre à chaux	1317-65-3	30.00 - 60.00
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	0.10 - 1.00
Titane, dioxyde de	13463-67-7	0.10 - 1.00

Note:: Ce produit ne contient PAS d'amiante.

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. À l'apparition de symptômes, obtenir des soins médicaux.
- Contact avec la peau** : Enlever les vêtements contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.
- Contact avec les yeux** : Rincer abondamment avec de l'eau. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.
- Ingestion** : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux.
- Notes au médecin** : Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité**

- : Ininflammable en conditions d'utilisation normales. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

**Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200)**

- : Ininflammable.

**Propriétés comburantes**

- : Aucun(e).

**Données d'explosibilité: Sensibilité aux chocs / décharges électrostatiques**

- : Sensibilité aux chocs ou aux décharges électrostatiques non prévue.

**Moyen d'extinction approprié**

- : Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée.

**Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies**

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes. Suivant l'extinction de l'incendie, bien nettoyer tout l'équipement et les surfaces exposées à la fumée.

**Produits de combustion dangereux**

- : Oxydes de carbone; Hydrocarbures; Aldéhydes; autres composés organiques non identifiés.

**Évaluation NFPA**

- : 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie  
*Santé: 1 Incendie: 1 Instabilité: 0 Autres dangers: None*

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**Précautions individuelles**

- : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Consulter la Section 8, « Contrôle de l'exposition et protection personnelles » pour plus de renseignements sur l'équipement de protection personnelle adéquat.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

- : Éviter que le produit s'infilte dans les cours d'eau. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

**Nettoyage des déversements**

- : Ventiler le secteur du déversement. Éliminer toutes sources d'ignition. Arrêter la fuite ou le déversement à la source si cela est possible de façon sécuritaire. Contenir la matière et éviter que la matière s'infilte dans les canalisations d'égouts ou les cours d'eau. Utiliser une matière absorbante inerte et non combustible pour récupérer la matière déversée. Ramasser le produit et le placer dans un contenant pour élimination. Se référer à la Section 13 pour l'élimination des matières contaminées. Les résidus, même détremés, peuvent être nettoyés avec de l'eau tiède et savonneuse. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

**Matières interdites**

- : Aucun à notre connaissance.

**Méthodes spéciales d'intervention antidéversement**

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8002).  
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun rapporté.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

- Manutention sécuritaire** : Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Utiliser avec une ventilation adéquate. La formation des travailleurs sur les risques potentiels par la vapeur, les poussières ou la fumée est importante pour assurer la santé des travailleurs. L'exposition à l'inhalation secondaire peut se produire pendant le nettoyage de l'équipement, en retirant ou en lavant les vêtements contaminés. Les poussières de sablage et de ponçage risquent d'être nocives en cas d'inhalation. Ne poncez pas l'excédent de matière suivant l'application initiale. En enlevant l'adhésif du plancher existant (comme pendant la rénovation), n'enlevez pas mécaniquement en conditions sèches (par exemple: décapage, burinage, broyage mécanique). Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des matières oxydantes. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Laver soigneusement après manipulation.

**Exigences en matière d'entreposage**

- : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Interdiction de fumer dans le secteur. Ne pas entreposer près des matières incompatibles (voir Section 10). Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Protégez contre des dommages physiques.

**Substances incompatibles**

- : Voir Section 10.

**Matériaux d'emballage spéciaux**

- : Toujours garder dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant du fournisseur.

**SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Limites d'exposition

<u>Ingrédients</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Pierre à chaux	P/D	P/D	15 mg/m <sup>3</sup> (poussière totale); 5 mg/m <sup>3</sup> (respirable fraction)	P/D
Silice cristalline, quartz	0,025 mg/m <sup>3</sup>	P/D	0,1 mg/m <sup>3</sup> (limite finale)	P/D
Titane, dioxyde de	10 mg/m <sup>3</sup>	P/D	15 mg/m <sup>3</sup> (poussière totale)	P/D

**Ventilation et mesures d'ingénierie**

- : Utiliser dans un endroit bien ventilé. Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

**Protection respiratoire**

- : Une protection respiratoire est exigée si les concentrations excèdent les limites TLV. Respirateurs homologués NIOSH sont recommandés. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.

**Protection pour la peau**

- : Des gants imperméables doivent être portés quand on utilise ce produit. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

**Protection pour les yeux / visage**

- : En cas d'éclaboussures, porter une protection oculaire comme des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

**Autre équipement de protection**

- : Porter assez de vêtements de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau. Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail.

**Hygiène personnelle** : Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Nettoyer tout l'équipement et les vêtements à la fin de chaque quart de travail.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique</b>	: pâte	<b>Apparence</b>	: Pâte blanc cassé.
<b>Odeur</b>	: Faible odeur.	<b>Seuil olfactif</b>	: P/D
<b>pH</b>	: 8,6		
<b>Point d'ébullition</b>	: P/D	<b>Densité relative</b>	: 1,42
<b>Point de fusion/de gel</b>	: P/D	<b>Coefficient de répartition eau/huile</b>	: P/D
<b>Pression de vapeur (mmHg @ 20° C/68° F)</b>	: P/D	<b>Solubilité dans l'eau</b>	: Miscible
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	: P/D	<b>Taux d'évaporation (acétate n-butyle = 1)</b>	: P/D
<b>Composés organiques volatils (COV)</b>	: 2,2 g/L	<b>Matières volatiles (% en poids)</b>	: 36 - 40%
<b>Taille des poussières</b>	: P/D	<b>Renseignement générique</b>	: Aucun renseignements supplémentaires.
<b>Point d'éclair</b>	: P/D	<b>Température d'auto-inflammation</b>	: P/D
<b>Point d'éclair, méthode</b>	: P/D	<b>Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)</b>	: Non applicable.
<b>Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)</b>	: Non applicable.	<b>Retour de flamme observé</b>	: Non applicable.
<b>Distance de projection de la flamme</b>	: Non applicable.		

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité/Réactivité</b>	: Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	: Chaleur extrême.
<b>Substances à éviter et incompatibilité</b>	: Oxydants; Acides .
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

## SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>Organes cibles</b>	: Yeux, peau, système respiratoire et système digestif.
<b>Voies d'exposition</b>	: <i>Inhalation</i> : OUI <i>Absorption cutanée</i> : NON <i>Peau &amp; Yeux</i> : OUI <i>Ingestion</i> : OUI
<b>Données toxicologiques</b>	: Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aigue.

<b>Ingrédients</b>	<b>CL<sub>50</sub>(4hr)</b> <b>inh, rat</b>	<b>DL<sub>50</sub></b>	
		<b>orale</b>	<b>cutané</b>
Pierre à chaux	P/D	6450 mg/kg (rat)	P/D
Silice cristalline, quartz	P/D	P/D	P/D
Titane, dioxyde de	> 6820 mg/m <sup>3</sup>	> 25 000 mg/kg (rat)	> 10 000 mg/kg (lapin)

**Cancérogénicité** : N'est pas considéré comme étant un danger. Pendant l'utilisation normale du produit comme recommandé, aucune poussières en suspension seront présentes. Ne poncez pas l'excédent de matière suivant l'application initiale. En enlevant l'adhésif du plancher existant (comme pendant la rénovation), n'enlevez pas mécaniquement en conditions sèches (par exemple: décapage, burinage, broyage mécanique).

**Effets sur la reproduction** : Aucun à notre connaissance.

- Tératogénicité** : Aucun à notre connaissance.  
**Mutagénicité** : Aucun à notre connaissance.  
**Épidémiologie** : Pas disponible.  
**Sensibilisation à la matière** : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.  
**Matières synergiques** : P/D  
**Propriétés irritantes du produit** : Faible.  
**Autres dangers importants** : Voir Section 3 pour des renseignements supplémentaires  
**Maladies aggravées par une surexposition** : Affections cutanées, troubles de la vue et trouble respiratoire déjà existants.



**SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

- Écotoxicité** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.  
**Mobilité** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.  
**Persistence** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.  
**Potentiel de bioaccumulation** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.  
**Effets nocifs divers sur l'environnement** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

- Élimination** : Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7.  
**Méthodes d'élimination** : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.  
**RCRA** : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet dans les Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

**SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Appellation réglementaire	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	Aucun	Non réglementé.	non réglementé	aucun(e)	
Canada (TMD) Renseignements supplémentaires	Aucun(e).				
Les États-Unis (C)	Aucun	Non réglementé.	non réglementé	aucun(e)	
Les États-Unis (D) Renseignements supplémentaires	Aucun(e).				

**SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Renseignement canadienne :**

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne DSL.

**Classification canadienne SIMDUT: Ce produit n'est pas un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il ne respecte aucun critère de classification d'un produit contrôlé tel que fourni par la Partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Se reporter à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.**

**Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.**

**Renseignement fédéral É.-U :**

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

CERCLA Reportable Quantity (RQ) (40 CFR 117.302): Aucun rapporté.

SARA TITLE III: Sec. 313 Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372: Cette matière n'est pas assujettie aux exigences de notification SARA, puisqu'elle ne contient pas de composants chimiques toxiques en concentrations supérieures aux exigences minimales.

**Lois É.-U. "State Right to Know":**

California Proposition 65: Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de la Californie comme pouvant causer le cancer. Contient: Silice cristalline, quartz.

Autres listes É.-U. 'Right to Know' Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états: bioxyde de titane (MA, MN, NJ, PA, RI); Silice cristalline, quartz (MA, MN, NJ, PA, RI).

**SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS**

**Légende**

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
CAS: Chemical Abstract Services  
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980  
CFR: Code of Federal Regulations  
DOT: Department of Transportation  
LIS : liste intérieure des substances  
EPA: Environmental Protection Agency  
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer  
CL: Concentration létale  
DL: Dose létale  
MA: Massachusetts  
MN: Minnesota  
P/D: Pas disponible  
S/O: Sans objet  
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health  
NJ: New Jersey  
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie  
OSHA: Occupational Safety and Health Administration  
PA: Pennsylvania  
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)  
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act  
RI: Rhode Island  
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act  
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)  
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)  
TSCA: Toxic Substance Control Act  
TWA: Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average)  
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

**Références**

: 1. ACGIH, Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents & Biological Exposure Indices pour 2009.  
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche 2009.  
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCInfoWeb base de données 2009 (Chempendium, HSDB et RTECs).  
4. Fiches signalétiques du fabricant.  
5. US EPA Title III List of Lists - version du octobre 2006.  
6. California Proposition 65 List - version du 11 septembre 2009.

### **DÉNI DE RESPONSABILITÉ**

Les renseignements contenus dans la présente fiche signalétique sont fournis à titre de guide pour ceux qui manutentionnent ou utilisent ce produit. Elle a été préparée de bonne foi par un personnel technique compétent. Ce document n'est probablement pas exhaustif. Les méthodes et les conditions d'utilisation et de manutention peuvent inclure d'autres considérations. Des méthodes de travail sécuritaires doivent être employées lorsque l'on travaille avec n'importe quelle matière. Il est important que l'utilisateur examine les méthodes de sécurité employées lors de l'utilisation du produit afin de s'assurer de leur pertinence.

Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise. The W.W. Henry Company n'est pas responsable des dommages, pertes, blessures ou autres dommages accidentels qui pourraient survenir lors de l'utilisation du produit ou suite à l'interprétation des données contenues dans la présente fiche. Cette fiche signalétique est valide pour une période de trois (3) ans.

**Préparée pour :**

The W.W. Henry Company

400 Ardex Park Drive

Aliquippa, PA, U.S.A.

15001

(724) 203-8499

Visitez notre site Web: <http://www.wwhenry.com>

**Date de préparation de la fiche (dd/mm/yyyy)**

: 27/10/2009

**FIN DU DOCUMENT**